

Les députés voudraient peut-être connaître quelques-unes des questions dont le comité sera saisi. Ce n'est pas le travail qui fera défaut. Comme je l'ai dit, ces questions portent sur des pratiques de gestion ainsi que sur des détails d'organisation et viendront compléter les différents aspects déjà abordés dans le Livre vert et le rapport Wyman.

Nous voulons collaborer avec les provinces. Elles s'occupent et continueront de s'occuper de l'essentiel de la réglementation. Cette collaboration existe déjà, mais elle doit être constante et ponctuelle si on veut que le grand public et tous les déposants, envers qui je prends mes responsabilités très au sérieux, soient bien protégés. Comment y parvenir? Faut-il les coordonner dans les banques de données et des réseaux informatisés à des fins de réglementation et d'examen? Quelles autres mesures pouvons-nous prendre? Le Parlement peut m'aider à prendre ces décisions.

En ce qui concerne la collaboration entre les organismes fédéraux, le Livre vert recommande de regrouper le bureau de l'inspecteur général des banques et celui du surintendant des assurances, en vue d'améliorer la coordination au niveau fédéral. Il faut également établir des liens étroits avec le directeur aux termes de la Loi sur les corporations et peut-être également avec le directeur aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. J'attends de connaître l'avis du comité sur les mesures qui s'imposent et les moyens de les mettre en place avec un maximum d'efficacité et un minimum de dépenses. Voilà les questions que je souhaite vivement soumettre au comité pour permettre à tous les députés de donner leur avis sur ces aspects de notre système de réglementation. Voilà certaines idées utiles que le Parlement devrait approfondir à notre avis.

Il faudrait établir des cotes d'alerte, des sortes de «drapeaux rouges» qui nous permettraient de nous rendre compte tout de suite quand une institution financière est en difficulté. La baisse des revenus est un signal, manifestement, mais il n'est peut-être pas aussi sérieux du point de vue des déposants. Le fait d'offrir sur les dépôts des taux d'intérêt supérieurs aux taux du marché est un signe plus inquiétant. Des échéances d'actif et de passif, qui ne correspondent pas, des investissements spéculatifs et une croissance anormalement rapide sont d'autres signes.

Ce qui m'intéresse avant tout ce soir, monsieur le Président, c'est que pendant que je parle, les députés d'en face qui souhaitent discuter de cette question ont décidé de ne pas suivre le débat.

M. Deans: J'ai suivi mot à mot votre intervention. Ce que je voudrais savoir, c'est à quel moment nous allons intervenir.

Des voix: Règlement.

Mme McDougall: Mais en ce moment-même.

On a fait beaucoup de travaux aux États-Unis sur la façon d'interpréter ces signaux afin de reconnaître ces problèmes. Je sais que les organismes canadiens de réglementation se sont également penchés sur la question. Mais je demanderai au comité de me guider pour savoir si l'on peut et si l'on devrait

faire davantage. Je m'intéresse à l'usage que l'on peut faire de la technologie. J'ai mentionné deux ou trois façons dont la technologie peut venir en aide aux organismes de réglementation en accroissant la qualité de la surveillance. Ce domaine semble très prometteur et j'espère que le comité y accordera une attention particulière. La technologie a réorganisé les institutions financières et elle devrait maintenant en faire autant pour les organismes de réglementation.

Nous devons toujours nous rappeler, monsieur le Président, que même si les problèmes actuels sont graves, ils n'affectent qu'une faible proportion des institutions financières et de leurs avoirs au Canada. Le système est sain et il nous incombe de veiller à ce qu'il continue de bien servir les Canadiens. Notre gouvernement a donné la preuve qu'il était résolu à l'améliorer encore en supprimant certaines contraintes, en donnant aux organismes de réglementation les moyens dont ils ont besoin pour jouer un rôle social plus actif, et toutes les initiatives que nous avons prises et continuerons de prendre en faveur des déposants se situeront dans le cadre d'une surveillance et d'une réglementation efficaces dans l'intérêt public.

M. Waddell: Monsieur le Président, je demande à la ministre, et à la Chambre, la permission de lui adresser une brève question.

Une voix: Non.

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, ce qui se passe ce soir est vraiment incroyable.

Des voix: Très juste.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je vous ferai remarquer que vous avez été forcés de tenir ce débat ce soir. Vous n'avez pas eu le choix. Nous ne sommes pas en train de discuter ici de cette crise parce que vous l'avez jugé opportun. C'est grâce au sens des responsabilités du Nouveau parti démocratique que cette discussion a lieu.

Je veux simplement signaler que le Président a reconnu qu'il s'agissait d'une situation de crise. Cette question a été portée à l'attention du Président par l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et, par la suite, par notre leader parlementaire, le député d'Hamilton Mountain (M. Deans). La présidence a reconnu qu'il s'agissait en fait d'une crise et aujourd'hui, nous avons l'occasion, pour la première fois, de discuter de la faillite de deux banques au Canada, les premières en 62 ans, parce que les partis d'opposition, et non le gouvernement, ont jugé que cela s'imposait. Je tiens à préciser que la dernière fois où nous avons discuté de cette question à la Chambre, c'est le Nouveau parti démocratique qui a déclaré que les renseignements étaient insuffisants pour justifier le renflouement de la Banque Commerciale du Canada...

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce débat porte sur la Norbanque. Il n'a rien à voir avec la Banque Commerciale du Canada.

Des voix: Oh, oh!